

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 janvier 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES (N° 2)

MESURE VISANT À LIMITER L'AUGMENTATION DE L'INDICE DE
PRESTATION

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor), appuyé par M. Smith, propose: Que le bill C-133, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires (n° 2), soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Nickerson: J'invoque le Règlement. Ai-je raison de croire que cette motion doit être appuyée par un membre du Conseil privé de la Reine?

Le président suppléant (M. Corbin): Non. Je remercie le député de son intervention. Cela n'est pas nécessaire.

M. Gray: Monsieur le Président, j'ai précisé lors de mon intervention en deuxième lecture . . .

Le président suppléant (M. Corbin): Le député du Yukon invoque-t-il le Règlement?

M. Nielsen: Monsieur le Président, sans vouloir d'aucune façon critiquer la présidence, je crois bien que le député avait raison lorsqu'il a prétendu qu'une motion de ce genre doit être appuyée par un ministre et non pas par un secrétaire parlementaire ou par n'importe quel autre ministériel. C'est la raison pour laquelle il y a toujours deux ministres présents à la Chambre en tout temps. Le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) étant présent maintenant, il serait peut-être bon, afin de respecter les formes, de lui faire appuyer la motion.

Le président suppléant (M. Corbin): Le président du Conseil du Trésor désire-t-il intervenir au sujet du même rappel au Règlement?

M. Gray: Sans tenir l'assertion du leader parlementaire de l'opposition officielle pour vraie, et sans vouloir pour autant créer un précédent, je suis prêt à ce que Votre Honneur mette de nouveau la motion en discussion, afin de faciliter les travaux de la Chambre.

Le président suppléant (M. Corbin): La parole est au député de Hamilton Mountain au sujet du même rappel au Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, franchement, je n'accepte pas ce raisonnement. Il faut remettre la motion en discussion si l'assertion du député est vraie et s'en abstenir si elle est fausse. Ce qui est important, ce n'est pas de savoir si le ministre va

céder à la demande du député, mais bien d'établir s'il est nécessaire qu'une motion de troisième lecture soit présentée et appuyée par des ministres. Je demande à la présidence d'étudier avec soin le Règlement et les précédents, afin de déterminer si le rappel au Règlement du député de Western Arctic (M. Nickerson) et du député du Yukon (M. Nielsen) est fondé et, dans l'affirmative, d'agir en conséquence.

M. Nielsen: Monsieur le Président, la présidence pourra étudier la question et informer la Chambre de sa décision un peu plus tard, comme l'a suggéré le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Entre-temps, afin de faciliter le débat, on pourrait présenter la motion appuyée par un ministre.

Le président suppléant (M. Corbin): J'accepte les observations des députés, observations que je trouve utiles. La présidence a, selon elle, mis la motion en discussion dans les formes, mais elle se rendra aux conseils des députés et consultera de nouveau le Règlement et fera connaître aux députés sa décision un peu plus tard au cours du débat. Pour le moment je donne la parole au président du Conseil du Trésor.

M. Gray: Monsieur le Président, j'ai déclaré à l'occasion de mon intervention en deuxième lecture que j'étais certain qu'au cours du débat sur ce projet de loi, il se poserait un certain nombre de questions sur l'état des comptes de retraite, sur les moyens de financer les prestations et sur le taux de rendement des comptes de retraite, pour ne nommer que celles-là. Mes prévisions se sont généralement avérées justes. A ce moment-là, j'ai également fait mention de la relation entre des changements fondamentaux et à long terme dans les pensions de la Fonction publique et l'imminente application de la réforme nationale des pensions. Depuis lors, bien sûr, le Livre vert attendu depuis si longtemps a été publié et les propositions de réformes peuvent maintenant être débattues sérieusement.

L'un des aspects les plus positifs du débat sur le bill C-133 au cours duquel on a remis en question le régime des pensions des fonctionnaires fédéraux réside dans le fait qu'il a mis en lumière la nécessité de s'assurer que les mesures relatives aux pensions des fonctionnaires ont une assise financière solide. Ceci est particulièrement approprié alors que la réforme nationale des pensions est à la veille d'être amorcée.

• (1110)

Une autre des conséquences positives de ce débat réside dans une meilleure compréhension de la part de toutes les personnes visées, soit les retraités de la Fonction publique, les fonctionnaires fédéraux, les associations d'employés, les députés, et d'autres, des questions en cause, questions relatives au financement des régimes offerts par le gouvernement fédéral à ses fonctionnaires. En outre, il est des plus encourageant de voir que tous ces groupes sont disposés à se rencontrer et à discuter de la meilleure façon de régler ces questions.